



Responsabilité en cas d'accident dans une propriété

Par **nouge**, le **09/03/2009** à **08:51**

bonjour j'ai une maison principale et une maison voisine abandonnée. Or récemment un passage pedibus a été mis en place avec un ramassage scolaire devant cette maison abandonnée. Or cette maison n'est pas cloturé, je voulais savoir s'il existe une responsabilité si un enfant se blesse par cette maison (egratinure, entorse,etc)... si il se blesse dans ma propriété. ou faut il que je cloture et dans ce cas est ce que je suis couvert de tout accident intervenant dans ma propriété.
merci

Par **jeetendra**, le **09/03/2009** à **09:04**

bonjour, le mieux c'est de cloturer votre maison et de prendre une assurance responsabilité civile, on n'est jamais assez prudent avec les enfants, cdt

Par **nouge**, le **09/03/2009** à **09:44**

merci mais si je cloture et qu'il passe par dessus et il lui arrive un accident. Suis je responsable?
merci

Par **jeetendra**, le **09/03/2009** à **09:47**

la réponse est non, cela relèvera de la responsabilité des parents, de l'adulte accompagnateur, de l'école, etc.